

Pôle transitions et développement local
Mission Economie et commerces

Décision n° 2023-289

Objet : Signature de la convention de tournage avec la société de production WE ARE UPDATED

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre en avant la ville de Sceaux par l'accueil de tournages,

Considérant l'apport médiatique offert par le tournage d'œuvres audiovisuelles dans la ville de Sceaux,

APPROUVE la convention avec la société WE ARE UPDATED situé au 10 rue Greneta, 75003 Paris, représentée par son président Monsieur Christopher SCHEPARD, relative au tournage qui se déroulera du vendredi 3 novembre 2023 à 8h00 au dimanche 5 novembre 2023 à 22h00, à l'école élémentaire du centre, située au 6 rue Marguerite Renaudin, 92330 Sceaux.

DECIDE de la signer.

Fait à Sceaux, le 2 novembre 2023



Philippe Laurent

Philippe LAURENT